



Introduction

Les régimes de sécurité en Afrique : perspectives et défis

Cheryl Hendricks* et Naffet Keïta**

Les articles de ce numéro spécial d'*Afrique et développement* sont issus d'une conférence organisée les 28 et 29 septembre 2016 par le CODESRIA en partenariat avec l'Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (ULSHB). Elle s'inscrit dans le cadre d'un projet global du CODESRIA sur les régimes de sécurité en Afrique qui a pour objectif de cerner les défis de la sécurité en Afrique ainsi que les mesures et régimes de sécurité élaborés pour y faire face. Il s'agissait également de combler le fossé séparant décideurs de politiques, spécialistes et chercheurs traitant de paix et de sécurité en Afrique et générer plus de réponses adaptées à chaque contexte. Le Mali, qui est lui-même un pays en conflit, représente un espace de production du savoir. Y organiser une conférence comme celle-ci, à Bamako, a permis aux chercheurs et spécialistes, l'occasion de manifester leur solidarité et de se pencher sur les défis sécuritaires auxquels le pays est confronté.

Le thème des régimes de sécurité comme moyens de prévention et de gestion des conflits a suscité l'intérêt de nombre de chercheurs. Régime et sécurité ont été associés pour la première fois par Robert Jervis. Il a défini ce concept comme étant « les principes, règles et normes de retenue que les nations s'appliquent en croyant que l'autre partie ferait de même » (1982:357). Krasner pense également que les régimes étaient « des principes, normes, règles et procédures de prise de décision implicites ou explicites » (1982:185). Ce concept peut s'appliquer aux institutions telles que le Conseil de Sécurité des Nations Unies (CSNU), l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), l'Union Africaine (UA) et les Communautés et Mécanismes Economiques Régionaux (CER) ainsi qu'aux questions relatives à la course à l'armement, au trafic de drogue et à un extrémisme violent. La conceptualisation de la nature et du

* Professeur, Département Politique et Relations Internationales, University of Johannesburg, Afrique du Sud. Email : chendricks@uj.ac.za ; cherylhendricks288@gmail.com

** Maître de conférences, Faculté des Humanités et des Sciences Sociales, Université des Lettres et des Sciences Humaines, Bamako, Mali. Email : naffet@yahoo.fr

fonctionnement des régimes de sécurité a été élargie aux institutions formelles et informelles et aux domaines de coopération internationale, régionale, nationale et locale. Les mécanismes régionaux de sécurité tels que Les Forces Multinationales Conjointes (MNJTF) pour combattre Boko Haram, les forces d'autodéfense et d'autres types de dispositifs de sécurité communautaires, afin de déterminer les différents types de régimes de sécurité.

Les chercheurs africains ont étudié en particulier l'Architecture Paix et Sécurité (APSA) de l'Union Africaine (UA) et les organismes de sécurité en place dans les CER. D'après Franke (2010), l'architecture de la sécurité africaine est une structure à plusieurs strates, « polycentrique » et « un système de sécurité collectif décentralisé ». L'extrémisme violent croissant et la criminalité transnationale sur le continent ont accéléré la prolifération de dispositifs communautaires régionaux de sécurité.

Les articles de ce numéro traitent essentiellement de ces dispositifs et soulèvent les mêmes questions souvent posées et toujours d'actualité. De la sécurité de qui s'agit-il ? Qu'entendons-nous par sécurité ? Quels sont les défis liés à la sécurité sur le continent ? Quelles sont les forces et faiblesses des régimes de sécurité et comment ces derniers ont-ils traité l'extrémisme violent ? Comment assurer plus de paix, de sécurité et de dignité pour tous en Afrique ?

De la sécurité de l'État à la sécurité humaine et vice-versa ?

Le discours sur la paix et la sécurité a souvent varié selon les concepts de la sécurité de l'État, acquise par l'accumulation des moyens de coercition, à celle du peuple et des communautés et définie par la capacité à opérer des choix et à vivre sans crainte, sans privation et en toute dignité, ou ce que l'on appelle généralement la perspective de la sécurité humaine. Cette conceptualisation a été développée dans un contexte de conflit post-guerre froide changé où de nombreux pays sont engagés dans la guerre civile. Dans ce contexte, la sécurité, selon certains, serait acquise si on parvenait à résoudre les défis liés à la sécurité humaine résultant du manque de développement politique et économique et de facteurs environnementaux, sociaux et autres (criminalité, inégalité homme/femme, etc.). Les spécialistes des relations internationales ont toujours contesté le paradigme de la sécurité humaine ; cette notion serait trop élastique et incohérente. Les États, eux, l'estimaient trop difficile à mettre en pratique. Ils préfèrent donc retenir, renforcer et utiliser leurs moyens de coercition pour assurer leur sécurité. Aujourd'hui, tout le monde reconnaît que la sécurité de l'État et des hommes est indispensable au maintien de la paix. Même si le discours tourne de plus en plus autour de la sécurité humaine, la pratique est surtout celle où l'État assure la sécurité par l'usage de la force militaire.

La création de l'UA, elle-même en 2002, traduit un changement d'approche ; il est désormais moins question de sécurité de l'État que de sécurité humaine. Tiekou affirme que la création de l'UA répond à trois principales préoccupations : « les menaces à la sécurité, le sous-développement et l'impact des forces politiques et économiques » ; et puis elle est née dans le sillage du Kampala Movement qui a généré un « ensemble de principes sur la sécurité, le développement de la stabilité et la coopération en Afrique » (2007:28). L'approche sous l'angle de la sécurité humaine est inscrite dans l'Acte Constitutif de l'UA (Union Africaine 2001) qui contient des dispositions pour l'intervention dans les affaires des États membres, « prévenir des crimes de guerre, le génocide et les crimes contre l'humanité » et protéger le peuple contre la violence perpétrée par l'État. Les CER tels que la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Conférence sur le Développement de l'Afrique Australe (SADC) et l'Autorité Intergouvernementale pour le Développement (IGAD) ont également intégré la notion de sécurité humaine dans leurs cadres de politiques. Cependant, ces régimes de sécurité répondent au conflit sous plusieurs formes, mais utilisent le plus souvent des méthodes conventionnelles essentiellement militaires. C'est de plus en plus celles adoptées contre l'extrémisme de plus en plus violent des groupes comme Boko Haram, al-Shabaab, Ansar Dine, Ansar al-Sharia et autres. Même sanctionnées parfois par des victoires éclaires, ces réponses apparaissent comme des solutions d'urgence dans une situation de crise : une mesure temporaire qui ne parviendra pas à résoudre le problème fondamental du patient. Nous devons donc comprendre la nature des défis de sécurité et les forces et limites des structures mises en place pour y faire face et commencer à repenser la manière dont nous devons traiter en profondeur les problèmes sous-jacents qui produisent les différentes formes de conflits que nous avons connus sur le continent.

Les causes de conflit en Afrique

Les causes de conflit sont nombreuses et controversées. Un grand nombre d'auteurs ont étudié en détail ces causes et celles qui alimentent un extrémisme violent en particulier (Alao 2013 ; Botha 2015 ; Crenshaw 1994 ; Forest et Giroux 2011 ; Ikelegbe et Okumu 2010 ; Mamdani 1996, 2009 ; Mbembe 1992 ; Mkawandawire 2008 ; Obi 2009 ; Reno 2011 ; Williams 2011). Paul Williams (2011) a identifié cinq sources de conflit sur le continent : néo-patrimonialisme, raréfaction des ressources et abondance des ressources, souveraineté, ethnicité et religion. D'autres ont cherché à établir une typologie à partir de la longue liste de causes à travers le prisme de l'héritage colonial, les États faibles/fragiles et les structures de sécurité, la gouvernance politique et des ressources, le sous-développement, l'exclusion/la marginalisation

politique, la radicalisation religieuse, les violations des droits humains et les défis environnementaux, tandis que les féministes ont mis en lumière le lien entre inégalité homme/femme et conflits (Caprioli 2005 ; Ekvall 2013).

Le néo-patrimonialisme (le clientélisme) est un thème récurrent dans l'explication de la politique en Afrique (pour expliquer le conflit, les États faibles, l'absence de démocratisation, le clientélisme politique, la corruption etc.). « Personnes haut placées », « bigmanity » (cour des grands) et « hommes forts » sont tous des termes utilisés pour désigner le clientélisme et le type de relations entre État et société et celles interpersonnelles qui se nouent dans ce genre de contextes. Selon Williams, « la division des sociétés en factions que le néo-patrimonialisme provoque inévitablement leur fait courir un grand risque d'instabilité » (2011:55). Les travaux précurseurs de deux chercheurs africains – Peter Ekeh (1975) sur les deux publics et Mahmood Mamdani (1996) sur la nature double de l'État africain – ont expliqué pourquoi cette forme de pratique politique a émergé en Afrique. Ekeh affirme que « le public civil en Afrique est amoral et les impératifs moraux ordinaires en vigueur dans le secteur privé et le public primordial lui font défaut » (1975: 92). Qui plus est, les élites post-coloniales exercent simultanément dans les publics primordial et civil, et n'ayant aucune allégeance ou obligation morale envers l'État, elles pillent ce dernier au profit du primordial qui leur procure une sécurité psychologique. Dans cette structure à deux vitesses « l'accent est moins mis sur les devoirs et les droits sont expurgés du public civil » (Ekeh 1975:107). C'est ce qui explique, selon Ekeh, l'émergence de l'ethnicité, l'aliénation de l'État et la corruption qui s'ensuit. Mamdani (1996) a également évoqué le dualisme de l'État africain post-colonial et sa citoyenneté différentielle pour expliquer l'absence de démocratisation.

La littérature universitaire a accordé une grande place au thème du néo-patrimonialisme qui estime en principe que la nature des États africains présente un mal intrinsèque. Elle a ainsi produit une pléthore de travaux sur les réseaux alternatifs, les sources du pouvoir et le pouvoir personnel et a servi à tout expliquer, de la mauvaise gouvernance à l'absence de développement économique (tout en faisant l'objet de larges critiques en tant que telle). L'État serait fragilisé par cet ensemble de relations tout en étant essentiellement perçu comme un moyen d'atteindre un objectif qui est généralement celui de l'accumulation primitive. L'État, dans ce contexte, devient une récompense recherchée pour avoir accès au moyen d'enrichissement personnel, d'où l'opposition pour accéder au sommet de l'État. L'État, ainsi fragilisé, ne peut donc plus assurer les services, se maintient par la violence et l'intimidation et voit ses citoyens commencer à le renier. Il fournirait ainsi un terrain fertile à la dissidence, aux mouvements de rébellion et/ou à un extrémisme violent. Ainsi, l'État – à deux vitesses/rentier / faible / fragile / effondré – est à plusieurs égards lui-même une source d'insécurité.

La « malédiction des ressources » serait également une autre cause de conflit dans de nombreux pays qui dépendent essentiellement de leurs exportations de matières premières sous forme de minerais (pétrole, gaz, diamants,...). Mais cet argument est contesté par beaucoup qui estiment que les ressources ne causent pas les guerres : c'est la nature extractive de ces États et leur gouvernance qui représentent « les principaux facteurs d'augmentation des risques de conflit armé » (Williams 2011:74). En revanche, les ressources permettent de soutenir les guerres, car elles leur procurent « *la structure d'opportunité* » d'être poursuivies.

L'Afrique doit relever plusieurs défis liés à la gouvernance, dont notamment les questions relatives à la marginalisation, l'absence de développement, une pauvreté croissante et le chômage, l'absence de démocratisation, les problèmes de leadership, l'incapacité à diffuser le pouvoir ou de gouverner au-delà de la capitale du pays ; le « bigmanity » (clientélisme) (Utas 2012), les abus et « *la banalité de l'opulence* » des élites dans l'ancienne colonie » (Mbembe 1992). Les défis de sécurité dont la prolifération des acteurs non étatiques, le fait que l'État n'a pas le monopole des moyens de coercition, des responsables de la sécurité inefficaces, partisans, non professionnels et sans compte à rendre, le désarmement incomplet, la démobilisation et la réinsertion (DDR), les processus de réforme du secteur de la sécurité, la prolifération des armes légères et de petit calibre, des frontières poreuses, etc. sont autant d'explications avancées pour la poursuite des conflits.

Nombre de conflits ont été également engagés pour le droit à l'autodétermination, et les cas de l'Erythrée, du Sahara occidental, de Cabinda (Angola), du Sud Soudan et des Touaregs au Mali et au Niger sont les exemples les plus récents, et la manipulation de l'ethnicité par les élites a été aussi à la base de plusieurs conflits. L'extrémisme religieux, qu'il soit chrétien ou musulman, est aussi lié au développement d'un extrémisme violent, même s'il faut toujours donner le contexte pour comprendre la propagation de l'extrémisme en soi. Les conflits, et en particulier l'extrémisme violent, s'expliquent en général essentiellement par les privations socioéconomiques et la répression exercée par l'État telle que marginalisation économique, inégalité, pauvreté, insécurité alimentaire et de l'eau, faible développement humain, absence des droits humains et violence couverte par l'État. A l'évidence, cette liste peut continuer. Mais il ne s'agit pas d'établir une liste exhaustive mais surtout de mettre en exergue la complexité des défis, leur caractère structurel et comment ils peuvent varier dans l'espace et le temps et selon les types de conflits.

Nombre de ces conflits ont une dimension régionale, avec plus d'un État impliqué dans le conflit ; l'extrémisme violent en particulier est de nature transnationale. La réaction à cet état de fait a donc été d'établir des institutions

régionales pour faire face à ces défis, notamment des mécanismes tels que la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (ICGLR), le MNJTF (Forces Multinationales conjointes) et le G5 Sahel.

Les articles de ce numéro se proposent d'identifier certaines des forces et faiblesses des régimes de sécurité émergents.

Les régimes de sécurité en réponse aux risques de conflits

L'UA s'est assigné comme objectif « *une Afrique intégrée, prospère et pacifique* » par la recherche « *des solutions africaines aux problèmes africains* ». Elle a souvent eu recours aux processus pour le rétablissement de la paix, le maintien de la paix et la reconstruction post-conflit pour y parvenir, en s'appuyant essentiellement sur les CER et les mécanismes composant son architecture du rétablissement de la paix et de la sécurité ; mais tout particulièrement, en fournissant des soldats de la paix, pour sa Force en attente. Certes, l'UA semble avoir réussi en réduisant de moitié le nombre de conflits sur le continent, cette réussite n'a guère duré puisque certains conflits ont repris et de nouveaux sont apparus. Le niveau de violence de ces conflits rappelle celui des années 90. Par ailleurs, certains États africains restent sur la liste des États les plus fragiles au monde : huit sur dix de ces pays se trouvent en Afrique (Banque Mondiale 2015) ; à noter également que sept des pays les moins pacifiques au monde se situent sur le continent africain (Institute for Economic and Peace 2016), et les pays africains continuent d'afficher une faible performance au regard de l'Indice du Développement Humain (PNUD 2015). Il est impératif, pendant que l'Afrique affronte ses anciens et nouveaux défis de sécurité (changement climatique, urbanisation rapide, poussée des jeunes), que nous réfléchissions sur la nature de nos régimes de sécurité.

L'article de Ian Taylor (dans ce numéro) utilise une analyse Gramscien pour révéler la nature hégémonique de la construction de la paix libérale, et postule que la paix libérale est en fait un régime de sécurité. Elle serait réalisée à travers une vision particulière de la paix positive qui consiste en « démocratie libérale, développement de la société civile, promotion des droits humains libéraux et libéralisation du marché ». Toute autre approche de la paix est déconsidérée ; ainsi, l'Afrique n'a pu contribuer à la construction de la paix, et/ou ses concepts de paix ont été mis de côté. Taylor soutient que la paix libérale fait partie d'un projet global visant à promouvoir la restructuration capitaliste dans les sociétés post-conflit. Mais ce projet est confronté à l'absence d'hégémonie dans l'État post-colonial, ce qui le rend non viable. Le rétablissement de la paix libérale n'est alors rien d'autre « qu'une paix virtuelle qui satisfait les bailleurs et les acteurs extérieurs ». Cette analyse nous alerte sur le fait que nos interventions pour rétablir la paix ne prennent pas en charge

les besoins du continent et sont peu adaptées au contexte, ce qui explique le nombre élevé de reprises de conflits.

Dans son article, Horace G. Campbell analyse la « *prédominance du dollar* » qui s'avère être l'une des principales causes d'insécurité dans le monde. Il se demande quels intérêts le programme de sécurité américain peut bien servir en Afrique. Comment les descendants africains sont-ils affectés sur le plan international par les tentatives américaines de militariser ses relations avec l'Afrique ? Campbell démontre comment les institutions financières américaines sont « *au centre de l'économie illicite mondiale* » dès lors que l'essentiel des flux de capitaux se fait en dollars et par conséquent transite par les institutions financières américaines, avec plus de 55 pour cent de ces fonds restant aux États Unis. Il explique comment la « *surabondance des dollars* » oblige en fait les autres pays à soutenir financièrement le renforcement des forces militaires américaines dans le monde. A son tour, l'armée américaine est perçue comme une force protégeant l'architecture mondiale du capitalisme. Campbell souligne comment le complexe militaro-financier s'opère sur le continent avec des structures telles que l'AFRICOM et les interventions en Libye. Par leurs analyses, Taylor et Campbell nous rappellent la triste réalité du déséquilibre de l'ordre mondial. Ils nous rappellent également la nécessité de voir au-delà des aspects technique et opérationnel de nos régimes de sécurité et d'accorder plus d'importance aux idéologies sous-tendant les politiques et pratiques ainsi qu'aux machinations du capital et comment il influence notre manière d'assurer la sécurité et la reconstruction des États après les conflits.

Cheryl Hendricks donne un aperçu de la mise en œuvre du programme Femme, Paix et Sécurité (Women, Peace and Security, WPS), dans le cadre de l'Architecture Paix et Sécurité de l'UA. Elle affirme que malgré les quelques progrès enregistrés, de nombreux défis persistent en termes de représentation, de mise en œuvre de programme et de la réalisation du programme plus global de transformation pour l'égalité des sexes. Elle souligne que le programme Femme, Paix et Sécurité a été réduit pour mettre davantage l'accent sur l'inclusion des femmes, sans approfondir la réflexion sur ce que peut signifier cette participation dans un contexte de légitimation des ordres patriarcal et militaire après les conflits.

La MNJTF (force multinationale conjointe) est une réponse régionale pour lutter contre le terrorisme dans le Bassin du Lac Tchad. Elle a été créée à l'origine en 1998, puis réactivée en 2012 spécialement pour combattre Boko Haram et mise en service en 2014. L'UA l'a autorisée à déployer une force forte de 8 700 soldats dans la région. Usman A. Tar et Mala Mustapha affirment que la MNJTF marque l'émergence d'une nouvelle architecture régionale de la paix et de la sécurité dans le Bassin du Lac Tchad. La Commission sur le Bassin

du Lac Tchad (LCBC) comprend l'Algérie, la République Centrafricaine, le Tchad, le Cameroun, le Niger, le Nigeria et le Soudan. Certains de ses membres (Nigeria, Niger, Cameroun et Tchad) forment la MNJTF. Tar et Mustapha analysent les incitations et les défis de la MNJTF tout en relevant que si ce régime de sécurité a été mis en place pour créer la sécurité régionale et la stabilité hégémonique, il n'en demeure pas moins qu'elle obéit à une géopolitique des ressources. Malgré ses succès contre Boko Haram et tout particulièrement la reconquête de trente-six villes, son efficacité est minée par la lutte pour la conquête du pouvoir régional, l'insuffisance des financements, les contraintes opérationnelles et le manque de coordination.

L'article d'Isaac Olawale Albert passe en revue la formation et le fonctionnement de la MNJTF. Il se demande pourquoi il est nécessaire de former un tel organisme alors que la CEDEAO (Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest) et la CEEAC (Communauté Economique des États de l'Afrique Centrale) existent déjà. Il affirme qu'il aurait été difficile d'amener les deux organisations à déployer une mission de maintien de la paix. Le mandat initial de la MNJTF était d'effectuer des « *patrouilles dans la région du Lac Tchad, mener des opérations militaires contre les marchands d'armes et ceux suspectés de terrorisme et faciliter la libre circulation des personnes* ». Même s'il considère la formation de ce régime de sécurité comme une illustration « *des solutions africaines aux problèmes de l'Afrique* », il souligne, enfin, ses limites en termes de confiance et d'accès au financement.

L'article d'Armel Sambo analyse l'internationalisation du terrorisme qui a motivé les États à surmonter leur rivalité domestique pour créer des cadres de collaboration dans le domaine de la sécurité. Les attaques fréquentes de Boko Haram dans les régions du Lac Tchad ont amené les pays riverains à réactiver la LCBC, fondée en 1962, afin de mieux faire face aux nouveaux défis de sécurité. Avec la mise en œuvre de la coalition régionale, la MNJTF, les principaux pays ont mis en place un dispositif militaire pour combattre le terrorisme dans cette partie de l'Afrique.

La formation de la MNJTF constitue un rappel brutal de la manière dont les conflits se propagent à travers les frontières et donc du besoin de coopération et de solutions régionales par la création de régimes de sécurité régionaux. Ces régimes de sécurité restent toutefois faibles financièrement et sur le plan logistique et se fondent surtout sur des approches de stabilisation centrées sur l'État pour assurer la sécurité. La coopération dans le domaine de la sécurité est un défi dès lors que les acteurs étatiques sont animés par des intérêts divergents, et la politique nationale et régionale prime sur toute autre considération dans les prises de décision. Ces structures, par ailleurs, n'arrivent pas à répondre aux nombreuses causes de conflits (défis

de la sécurité humaine) indiqués plus haut. En définitive, elles ne peuvent représenter qu'une forme de réponse, pour faire face à la multitude de facteurs à l'origine des conflits.

Dorcas Oyebisi Ettang examine la possibilité de créer des régimes de sécurité communautaires, pour combattre la criminalité liée à la drogue. Elle souligne que malgré les structures mises en place, pour prévenir la criminalité transnationale et le trafic de drogue en particulier, les trafiquants arrivent facilement à traverser les frontières poreuses africaines. D'où l'accent mis sur les réponses locales et communautaires à la criminalité liée à la drogue, en appui à la mise en œuvre de politiques, dans une étude de la commune de Kokstad dans le KwaZulu-Natal, en Afrique du Sud. Elle a préconisé un certain nombre de programmes préventifs et d'appui, y compris le traitement des besoins économiques et sociaux, le renforcement des fora sur les politiques communautaires et le développement du partage d'informations de part et d'autre des frontières et entre les provinces. Cet article est complété par celui de Nadine Nibigira qui passe en revue les comités conjoints mis en place par la police au Burundi comme modèles de régimes de sécurité. Pour elle, si l'une des conséquences de la mise en œuvre de l'Accord d'Arusha était la création d'une force de police nationale qui fut le souhait de toutes les parties impliquées, l'objectif désiré était de réduire l'hégémonie de l'armée sur les questions de sécurité interne et de maintien de l'ordre public. C'était ce contexte qui justifiait la création des Comités Conjoints de Sécurité Humaine comme nouveau régime de sécurité au Burundi en réponse aux crises politiques fréquentes qui avaient toujours eu des conséquences négatives sur la vie des citoyens. Le rôle d'alerte avancée et de prévention que le comité conjoint de sécurité humaine est censé jouer quotidiennement a été révisé de manière significative par une ordonnance de 2014. Cette décision a été perçue comme un acte politique qui a politisé davantage ce dispositif de sécurité dans le but de renforcer le pouvoir politique du régime en place qui, à son tour, politisait les forces régulières de défense et de sécurité. Le contexte actuel de crise post-électorale au Burundi doit se comprendre à la lumière de ces changements.

Henry Kam Kah, dans son article, analyse l'insécurité alimentaire affectant les habitants du nord du Nigeria et du Cameroun suite à l'insurrection de Boko Haram. Il a relevé que les attaques sur le cheptel et les marchés et le fait que de nombreuses personnes ont abandonné l'agriculture ont précipité plus de 15 millions d'habitants du nord-est dans l'insécurité alimentaire dont 5,2 millions souffrent d'insécurité alimentaire chronique. La majorité des personnes déplacées au nord ne peuvent prendre qu'un repas par jour. Cet article se focalise sur l'impact quotidien du conflit sur la sécurité humaine des personnes.

Boubé Namaïwa souligne dans son article que l'optimisme béat qui décrit la pratique de l'islam en Afrique au sud du Sahara comme modérée doit être revue. A son avis, cette posture ne prend pas totalement en considération la dynamique des pratiques dans ces courants religieux. Les musulmans africains peuvent être entraînés dans des actes souvent et facilement attribués à la culture arabe. Il soutient que la démocratisation des systèmes politiques a permis à l'islam en Afrique de déborder du cadre culturel pour occuper l'espace public et la rue.

Dans cet environnement de gouvernance démocratique, les discours religieux et djihadistes deviennent audibles. En occupant les espaces publics que constituent les mosquées, les islamistes radicaux les ont transformés en véritables plateformes de propagande politique semblables à une agora grecque. Pour combattre la violence religieuse, l'auteur propose la dé-marginalisation des intellectuels africains non europhones, la réduction du chômage, le contrôle et la restriction de certains sermons, le contrôle des flux financiers et des mobilités et la promotion de l'éducation.

Hamidou Magassa compare la capacité de l'État malien à exercer la violence avec le comportement prédateur des individus et familles biopolitiques qui le constitue et défie l'État-nation malien à long terme. En perdant sa légitimité institutionnelle, dit-il, l'État malien s'est trouvé dans une situation où il doit lutter pour assurer sa sécurité au lieu d'essayer de sécuriser ses citoyens. Les citoyens, parfois, avec la complicité de l'État, doivent recourir à l'aide des milices d'autodéfense dans les régions du pays où la présence de l'État fait défaut. Enfin, il affirme que le leadership de l'État en matière de sécurité au Mali repose sur un dialogue intra-malien qui transcende les accords avec l'extérieur.

La nouvelle reconceptualisation des régimes de sécurité en Afrique ne doit pas ignorer ses propres limites. C'est dans cette perspective que Naffet Keïta a commencé par l'identification, la description et l'analyse des stratégies des régimes de sécurité, en vue du renforcement des mécanismes sociaux et publics de contrôle permettant d'assurer la sécurité dans les sociétés en crise et en transition comme le Mali. Après avoir passé en revue les changements dans la gouvernance de la sécurité au Mali, il a abouti à la conclusion selon laquelle certaines configurations institutionnelles qui fonctionnent dans les États forts peuvent être inadaptées aux États en transition où les institutions étatiques sont faibles et la projection de la capacité de l'État limitée.

La prolifération récente des agences de sécurité privée est analysée, afin de démontrer la transformation de l'économie de la gouvernance du secteur de la sécurité au Mali, la nouvelle conception des villes sous l'influence de

cette « bunkerisation » et l'éviscération des espaces public et privé par la prolifération des caméras de surveillance. Keïta analyse aussi l'irrationalité dans le fait que les compagnies de sécurité et les agences de sécurité publiques se préoccupent simultanément des mêmes tâches. Devrions-nous parler dans ce contexte de libéralisation ou de privatisation du secteur de la sécurité ?

Moussa Yarbanga et Natiwinde Sawadogo, dans leur article, passent en revue les contraintes liées à la sécurité de la mobilité des personnes et des biens au Burkina Faso. Leur objectif est de construire une base de données à partir de la cartographie de quelques communautés frontalières et d'élaborer une stratégie sur la mobilité des personnes et des biens, la densité des routes ainsi que les obstacles physiques et biophysiques à la circulation. Les auteurs analysent alors la circulation des personnes et des biens telle qu'elle se déroule malgré les obstacles à cette circulation. Ils recommandent vivement l'utilisation optimale des avancées technologiques et scientifiques telles que le Système d'Informations Géographiques (GIS), pour cartographier le territoire national, en appui aux efforts de sécurisation.

Enfin, Ambroise Dakouo souligne que la réforme des régimes de sécurité en Afrique doit prendre pleinement en considération les régimes de sécurité locaux traditionnels. Au Mali, la fragilité historique de l'État a toujours poussé plusieurs communautés à recourir à des dispositifs locaux de sécurité pour se protéger. Dans ces conditions, le SSR devrait impliquer de véritables projets d'ingénierie sociaux visant à prendre en compte tant les sources locales que la légitimité sociale.

L'ensemble de ces articles nous renseignent mieux sur les causes des conflits, leurs impacts et la capacité à répondre aux défis. Il est évident que certains conflits ne peuvent être résolus par simple intervention militaire. Ils requièrent des réponses politiques et socioéconomiques. De plus, les régimes régionaux de sécurité sont trop faibles pour être efficaces et se pérenniser. Ils deviennent donc dépendants de l'aide extérieure dont les forces à leur tour définissent le programme de paix et de sécurité. Cela a conduit à des réponses inadaptées, la remilitarisation de nos sociétés et des cycles récurrents de conflits. Il est temps pour l'Afrique de mener une réflexion hors des modes traditionnels de gestion des conflits et de développer des interventions plus adaptées au contexte, afin de documenter les régimes de sécurité.

Ce sujet sera utile aux acteurs politiques, aux organisations non gouvernementales et aux partenaires techniques, financiers et de sécurité impliqués dans les questions relatives à la sécurité en Afrique.

Références

- African Union, 2001, *Constitutive Act*, Addis Ababa.
- Alao, A., 2013, 'Islamic Radicalisation and Political Violence in Nigeria' dans Gow, J., Olinisakin, F. et Dijkhoorn, E., eds, *Militancy and Violence in West Africa: Religion, Politics and Radicalisation*, London: Routledge.
- Botha, A., 2015, 'Radicalisation to Terrorism in Kenya and Uganda: A Political Socialisation Perspective', *Perspectives on Terrorism* 9 (5).
- Caprioli, M., 2005, 'Primed for Violence: The Role of Gender Inequality in Predicting Internal Conflict', *International Studies Quarterly* 49: 161–78.
- Crenshaw, M., ed., 1994, *Terrorism in Africa*, New York: G.K Hall et Co.
- Ekvall, A., 2013, 'Norms on Gender Equality and Violent Conflict', disponible sur e-ir.info, consulté le 14 octobre 2016.
- Franke, B., 2010, 'Organized Complementarity and African Regional Security Cooperation', *World Politics Review*, 29 juin, disponible sur worldpoliticsreview.com, consulté le 20 mai 2017.
- Forest, J.F et Giroux, J., 2011, 'Terrorism and Political Violence in Africa: Contemporary Trends in a Shifting Terrain', *Perspectives on Terrorism* 5 (3–4).
- Ikelegbe, A. and Okumu, W., 2010, *Militias, Rebels and Islamist Militants*, Pretoria: Institute for Security Studies.
- Institute for Economic and Peace, 2016, *Global Peace Index Report 2016*, disponible sur static.visionofhumanity.org, consulté le 14 octobre 2016.
- Jervis, R., 1982, 'Security Regimes', *International Organisation*, Spring, 36 (2): 357–78.
- Krasner, S., 1982, 'Structural Causes and Regime Consequences: Regimes as Intervening Variables', *International Organization* 36 (2): 185–205.
- Mamdani, M., 1996, *Citizen and Subject: Contemporary Africa and the Legacy of Late Colonialism*, Princeton NJ: Princeton University Press.
- Mamdani, M., 2009, *Saviours and Survivors: Darfur, Politics and the War on Terror*, New York: Pantheon Books.
- Mbembe, A., 1992, 'Provisional Notes on the Postcolony', *Africa: Journal of the International African Institute* 62 (1): 3–37.
- Mkandawire, T., 2008, 'The Terrible Toll of Postcolonial Rebel Movements: Towards an Explanation of the Violence Against the Peasantry' dans Nhema, A. et Zeleza, P., eds, *The Roots of African Conflicts: The Causes and Costs*, Oxford: James Currey.
- Obi, C., 2009, 'Nigeria's Niger Delta: Understanding the Complex Drivers of Violent Oil-related Conflict', *Africa Development* 34 (2): 103–28.
- Reno, W., 2011, *Warfare in Independent Africa*, Cambridge et New York: Cambridge University Press.
- Tieku, T., 2007, 'African Union Promotion of Human Security in Africa', *African Security Review* 16 (2): 26–37.
- United Nations Development Programme (UNDP), 2015, *Human Development Report 2015*, disponible sur hdr.undp.org, consulté le 14 octobre 2016.
- Utas, M. ed., 2012, *African Conflicts and Informal Power: Big Men and Networks*, Chicago: University of Chicago Press.
- Williams, P., 2011. *War and Conflict in Africa*, Cambridge: Polity Press.
- World Bank, 2015, 'Harmonized List of Fragile Situations', disponible sur siteresources.worldbank.org, consulté le 14 octobre 2016.